

2816-1



EN PREPARATION DE LA CINQUIEME
CONFERENCE REGIONALE AFRICAINE SUR LES FEMMES

REUNION DU GROUPE D'EXPERTS
AFRICAINS

Tunis, Tunisie, 27-29 Juillet 1994

**PROJET DE LA PLATE-FORME
D'ACTION AFRICAINE**

PLATEFORME AFRICAINE D'ACTION

I. ENONCE DES OBJECTIFS DE LA MISSION

1. *La mission entreprend de:*

a) *Réaliser (assurer, accélérer, promouvoir) l'émancipation économique et politique des femmes à tous les niveaux, en leur fournissant les moyens de participer, sur un pied d'égalité avec les hommes, au niveau de prise de décisions et de devenir en tout que citoyennes, des agents actifs ainsi que des bénéficiaires de tous les aspects du développement national.*

b) *Promouvoir le bien-être des femmes africaines en améliorant de manière durable leur niveau de vie, en allégeant le poids de la pauvreté et en intégrant la perspective du genre à tous les aspects de l'assistance au développement et des plans de développement.*

c) *Obtenir que les femmes soient pleinement intégrées et participent activement à toutes les initiatives ayant trait à la paix et aux efforts de prévention, de gestion et de règlement des conflits.*

d) *Renforcer/mettre en place des mécanismes solides, notamment des systèmes d'information, en vue de promouvoir la connaissance des questions juridiques, la prise de conscience de la perspective générique et la promotion des femmes.*

2. *La présente Plateforme d'Action Régionale est une synthèse des perspectives et priorités régionales. Elle fournit un cadre pour les gouvernements de formuler et de mettre en oeuvre des programmes concrets et soutenus et des politiques réalisables et qui doivent être effectivement réalisés. Ces programmes et ces politiques devront viser à assurer l'association et la participation active des femmes à tous les niveaux de tous les aspects du développement national conformément aux stratégies prospectives de Nairobi et à la Déclaration d'Abuja sur le Développement Participatif: Le Rôle de la Femme Africaine au cours des années 90 jusqu'au 21ème siècle. La présente Plateforme d'Action sera la contribution de la région à la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes qui doit se tenir à Beijing, en Chine, du 4 au 15 septembre 1995.*

II. APERCU GLOBAL ET REGIONAL

3. *Depuis l'adoption des stratégies prospectives de Nairobi de 1985 pour la promotion de la femme et de la Déclaration d'Abuja sur le Développement Participatif: Le Rôle de la Femme Africaine au cours des années 90 adoptée en*

1989, de profonds changements politiques, économiques, sociaux et culturels se sont produits. Ceux-ci ont eu des effets positifs mais également négatifs sur les femmes. C'est pour contrer les retombées de ces changements globaux sur la Région d'Afrique que cette Plate-forme d'Action a été formulée.

4. Bien qu'on avait cru que la fin de la guerre froide serait un prélude à la paix, le fait est qu'elle a amené dans son sillage un effet déstabilisateur sur diverses régions. Un bon nombre de celles-ci, une fois coupées des rivalités bipolaires des super puissances se trouvèrent entraînées dans des violences ethniques et civiles. En Afrique, en particulier, où durant la période de la guerre froide la pratique courante était celle d'une coopération accrue entre les divers pays en vue de réduire les conflits inter-étatiques, la période d'après-guerre froide a amené dans son sillage une flambée de conflits au sein des nations, le long de divisions, géographiques, chimiques et claniques même entre les sous-clans. Certaines parties du continent ont connu la désintégration nationale tandis que d'autres sont devenues des théâtres de la mort et de la destruction. Les conflits que connaît la région Aricaine ont résulté en un élargissement du rôle des Nations Unies, non seulement dans le domaine de l'assistance humanitaire mais également dans le domaine de sa responsabilité première, à savoir la paix et la sécurité internationale. Le rôle des Nations Unies a été complémentaire avec celui de l'Organisation de l'Unité Africaine, le renforçant au niveau des efforts concertés de rétablissement et de maintien de la paix et dans ceux visant à faciliter la réduction des violences politiques et l'instauration du processus de réconciliation nationale et du processus de démocratisation.

5. Dans d'autres parties du monde, des peuples à la recherche de meilleures conditions d'existence sous d'autres cieux sont tombés victimes d'un terrorisme fondé sur la xénophobie. Les pays en développement ont perdu l'influence, qu'ils détenaient lorsqu'ils faisaient l'objet de la rivalité découlant de la guerre froide. Dans l'intervalle, des institutions financières et une nouvelle organisation commerciale mondiale ont assumé des rôles plus importants dans les affaires globales. Toutefois, ces institutions n'ont pas pu empêcher la détérioration économique dans les pays déchirés par les crises, de même, elles n'ont pas distribué équitablement les coûts sociaux et financiers destinés à la restauration des économies nationales.

6. Des développements politiques importants se sont produits dans la région. A la fin du mois d'avril 1994, les derniers vestiges du colonialisme ont été extirpés du continent. La Namibie, l'Erythrée et l'Afrique du Sud ont été les derniers pays à rejoindre les rangs des Etats Indépendants d'Afrique. En outre l'apartheid a été finalement démolie et l'Afrique du Sud est à présent dotée d'un gouvernement national multiracial et multipartite.

7. *La transformation radicale d'ordre politique et social en Afrique du Sud a des incidences économiques et politiques d'une grande portée pour l'Afrique du Sud elle-même, pour les pays voisins de l'Afrique Australe et pour l'Afrique entière. La transition politique de l'Afrique du Sud vers la démocratie fournira des défis de grande envergure non seulement à l'Afrique du Sud et à ses habitants mais également à la sous-région de l'Afrique Australe, au continent Africain et à la communauté internationale.*

8. *Un processus de démocratisation balaie actuellement l'ensemble du continent et les femmes ont été des participantes actives en tant que candidates à des élections, en tant qu'électrices et en tant qu'observatrices de processus électoraux dans un bon nombre de pays. Un bon nombre de femmes sont devenues parlementaires grâce à leurs propres efforts et grâce au soutien des femmes, d'associations de groupes et d'organisations de femmes.*

9. *Dans le contexte du processus de démocratisation, les élections sont devenues un mécanisme important de restauration des systèmes politiques africains chancelants. Toutefois comme la plupart des Etats, sous la pression interne et celle des forces étrangères, sont amenés à instaurer des systèmes de gouvernement multipartites, le concept de démocratie tend à perdre sa substance et pourrait être réduit à une simple question d'organisation d'élections libres et justes. Malheureusement, le nombre de pays Africains connaissant des crises et des troubles politiques devient de plus en plus grand. Dans la plupart des cas, ces crises prennent la forme de disputes autour des résultats d'élections, de l'annulation des résultats d'élections et de l'arrêt brutal du processus démocratique.*

10. *L'augmentation, sans précédent, du nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans la région constitue l'une des conséquences principales des dissensions politiques, des guerres civiles et de l'instabilité politique qui perdurent dans un bon nombre de pays de la région. Selon le HCR, la population actuelle de réfugiés est estimée à 7 millions sur un total mondial de 18 millions tandis que les personnes déplacées sont estimées à 15 millions dont la plupart sont des femmes et des enfants. Outre les souffrances incalculables que vivent les réfugiés, il convient de noter que leur contribution au développement socio-économique est sérieusement entravée par l'insécurité inhérente à leur existence.*

11. *Les questions ayant trait aux droits de l'homme ont pris de l'importance au cours de ces dix dernières années du fait qu'il est devenu de plus en plus clair qu'une réelle démocratie se doit de refléter et de contenir le concept d'égalité de représentation des hommes et des femmes, devenant par là inextricablement liée aux principes des droits de l'homme. Diverses*

organisations oeuvrant pour les droits de l'homme ont vu le jour dans un bon nombre de pays, notamment dans la région Africaine.

12. Dans la région même, des conflits armés ont entraîné dans beaucoup de pays la mort de populations civiles, des flux de réfugiés et des violations des droits de l'homme, y compris des abus physiques, des viols et la négation des droits civils et juridiques pour les femmes.

13. Le contrôle, par les femmes, de leurs corps et de leurs existences violés dans divers pays par des pratiques traditionnelles telles que la Mutilation Génitale des Filles et le mariage précoce est une priorité sur l'ordre de jour de la violation des droits de l'homme, de même que la violence perpétrée contre les femmes, notamment les femmes battues, le viol, l'inceste et la torture. Les victimes de ces pratiques ont commencé à réclamer un changement fondamental de cette situation.

14. Ces traditions patriarcales et culturelles qui ont été en vigueur pendant des siècles pour maltraiter les femmes sont à l'heure actuelle dénoncées pour ce qu'elles sont. Autrefois sujets tabous, elles sont aujourd'hui ouvertement discutées par les décideurs africains et par les leaders nationaux et internationaux.

15. Les parents sont convaincus par le biais de l'éducation et de la mobilisation publique, des effets nocifs de la Mutilation Génitale des Filles et des mariages précoces. Ces pratiques sont également remises en question par un bon nombre de pays africains: les chefs religieux se sont, dans certains pays, dissociés des pratiques de mutilation génitale des filles, des médecins et des agents de santé sont en train d'envoyer des messages dénonçant les risques associés au mariage précoce et aux tabous alimentaires. Les parents et les jeunes remettent en cause la validité de telles pratiques traditionnelles, une prise de conscience progressive commence à permettre d'identifier ces pratiques comme étant des formes de violence contre les femmes.

16. L'année 1993 a été une année déterminante dans la lutte pour les droits de l'homme. En effet, les batailles quotidiennes, aux niveaux global, national et local ont reçu cette année-là plus d'attention que jamais auparavant. Ce fut également l'année où les mouvements de masse en faveur des droits de l'homme et les changements démocratiques ont gagné du terrain débouchant sur la tenue de la Conférence Mondiale sur les Droits de l'Homme, à Vienne, Autriche, à l'occasion du quarante-cinquième anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Le voeu de l'avènement d'une plus grande sécurité globale et un ordre économique international juste, équitable et non discriminatoire n'a pas été réalisé. Le monde est aujourd'hui secoué par des problèmes économiques et sociaux aigus, la plupart desquels sont de nature

structurelle et auxquels la communauté internationale doit porter remède d'urgence. Il est regrettable que le monde économique interdépendant continue à être marqué par l'incertitude, par les déséquilibres et par les récessions, de même que par une marginalisation globale continue des pays en développement.

17. L'interdépendance des décisions économiques et financières souvent se produisant dans le cadre de corporations transnationales a contribué à favoriser une rapide expansion de marchés. Cependant les bienfaits découlant de cette expansion ne sont pas équitablement répartis, comme c'est le cas pour les pays en développement qui n'ont pas pu prendre leurs parts des investissements étrangers globaux.

18. La situation économique dans la région reste précaire et troublant en dépit de quelques gains qui ont été réalisés au niveau de la croissance globale de la production agricole. La pauvreté continue des résultats économiques est en contraste aigu avec les tendances constatées dans d'autres pays en développement où la croissance a démarré de manière remarquable ou a été irrépressible.

19. Dans la plus grande partie de la région, des mouvements négatifs du point de vue du commerce, la sécheresse, les troubles entraînés par les guerres civiles et les conflits politiques qui ont entravé les activités économiques ont provoqué une croissance économique très faible, laquelle a donné lieu, à son tour, à des revenus par tête d'habitants très bas. De ce fait, un plus grand nombre de pays ont été repoussés dans la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA), qui à l'heure actuelle comprend 32 (68%) pays sur un total général de 47 pays. Ceci signifie que plus de 60% des 53 pays africains sont classés au nombre des PMA.

20. Les conflits politiques ont eu comme conséquence la destruction des infrastructures physiques et sociales et ont augmenté le nombre de réfugiés et de personnes déplacées. La sécheresse qui a frappé un certain nombre de pays au cours de l'année 1992 a sérieusement réduit la production alimentaire et la famine n'a pu être évitée que grâce à des importations massives de vivres.

21. Les économies de "DAC"/OCDE, les principaux partenaires des Pays les Moins Avancés Africains sont elles-mêmes affectées par des difficultés économiques inhabituelles, montrant, de manière générale, une croissance faible; elles ont dû également faire face à des crises liées à un chômage aigu accru, à des déficits commerciaux importants, à des taux d'intérêt élevés et à une croissance en déclin au niveau du commerce mondial. Cette situation a résulté en une réduction de l'assistance extérieure flanquée d'une baisse dans les demandes pour les biens primaires qui a gravement réduit les recettes des

exportations. Une faible gestion fiscale au cours des périodes de transition politique agitées par des conflits a entravé la croissance dans un bon nombre de pays de la région. Par ailleurs, en raison des changements qui se sont produits dans les relations au niveau de l'assistance au développement, des fonds d'aide plus importants en faveur de l'ancienne Union Soviétique et de l'Europe de l'Est sont nécessaires. Ainsi peut-on observer que les flux d'assistance n'ont pas compensé les réductions encourues au niveau du commerce.

22. Une croissance de population élevée a constitué une autre entrave significative au développement économique globale de la région. Ce taux de croissance de population élevé estimé à une moyenne annuelle de 3,7 pour cent pèse sur la capacité de bon nombre de gouvernements d'allouer leurs maigres ressources d'une manière efficace.

23. Avec une croissance économique en déclin ajoutée à un taux de croissance de la population très élevé, les niveaux de vie de la majorité des populations africaines sont restés bas et en détérioration.

24. La croissance économique a été entravée par une dette extérieure qui se chiffrait à 285,4 milliards de dollars des E.U à la fin de l'année 1993. La dette extérieure de l'Afrique sub-saharienne s'élevant au cours de la même période à 166,5 milliards de dollars des E.U., l'intérêt sur les arriérés s'élevant à près de 40 pour cent. La structure de la dette n'a pas changé au cours des cinq dernières années, enregistrant très peu d'augmentation. Cette situation pourrait résulter des changements de politique au niveau des priorités des pays donateurs non seulement en ce qui concerne le soutien actif accordé aux pays de l'Europe de l'Est mais également eu égard aux perspectives de création de fonds spéciaux de développement destinés à d'autres parties du monde.

25. Une certaine libéralisation économique s'est opérée, comme par exemple, économies de marché, notamment parmi les pays les moins avancés. A cet égard, un bon nombre de ces pays continue à appliquer les programmes de stabilisation/ajustement soutenus par les crédits provenant du FMI/"SAF" et de l'"ESAF" ainsi que par des crédits fournis par les diverses initiatives de la Banque Mondiale et par les sources bilatérales. Les objectifs principaux de ces programmes consistent à instaurer une stabilité macro-économique accompagnée de réductions importantes des taux d'inflation et du déficit fiscal, à contenir l'expansion du flux monétaire et à créer des mécanismes de taux de change appropriés. Les effets sur la croissance économique ont cependant été mitigés en raison de l'insuffisance de l'appui extérieur et du fait des conflits internes qui ont entravé la réalisation de ces objectifs.

26. Les programmes d'ajustement structurel mis en oeuvre dans un bon nombre de pays de la région ont été rigoureux et continuent à drainer la capacité administrative de ces pays. Les objectifs de développement à long terme ont été masqués et les planifications régionales négligées. D'autre part, ils ont eu des effets négatifs sur la distribution des revenus et sur la capacité de fournir des services de base. Des effets positifs ont été enregistrés pendant dans certains pays, dans quelques domaines de développement.

27. Des données anticipées sur les négociations du cycle de l'Uruguay sur le commerce multilatéral conclues au mois d'avril 1994 indiquent que ces négociations auront des effets immédiats limités sur la performance économique de l'Afrique. Cette performance dépend en effet des capacités de la région de gérer le changement et d'utiliser de façon optimale les moyens fournis par la technologie pour maximiser la production en vue d'améliorer son pouvoir concurrentiel sur les marchés internationaux. Toutefois, en ce qui concerne les PMA de la région, on estime que 150 - 300 milliards de dollars des E.U. qui proviennent des grandes nations développées pourraient être recyclés en vue de financer la capacité des programmes destinés à revaloriser le pouvoir concurrentiel de ces pays et leur capacité de participer au commerce mondial.

28. La décision de ne pas inclure immédiatement dans le cycle de l'Uruguay, l'Accord Multi-Fibre qui gère les textiles et les articles d'habillement dans le cadre des règlements du GATT aura comme effet de bloquer les possibilités, pour les gouvernements africains, d'étendre leurs exportations de textiles et de vêtements aux pays développés. De même, il est probable que les subsides agricoles grossiront les factures des importations des denrées alimentaires par les pays africains, lesquels vont également subir une perte si certaines conditions préférentielles dont ils bénéficiaient dans le cadre de la Convention de Lomé entre les pays de l'Union Européenne et les pays des ACP étaient élargies aux autres partenaires commerciaux des pays de l'Union Européenne aux termes du cycle de l'Uruguay.

29. L'apparition de blocs commerciaux et de marchés régionaux comme la Zone Franche Commerciale de l'Amérique du Nord (NAFTA) pourrait entraîner de plus grandes difficultés pour la région Africaine de maintenir ses liens traditionnels avec ses partenaires européens, s'agissant des ressources dont ils ont tant besoin.

30. Le marasme économique, la croissance négative, l'accroissement continu de la population, l'éternelle crise internationale liée à la dette et les programmes d'ajustement structurel ont entravé les activités des femmes, en tant qu'individus, en tant que responsables de familles et de ménages et en tant que participantes au développement effectif de la région Africaine. La récession et la restructuration économique ajoutées à la dette extérieure ont conduit les

ou qui se trouvent forcées de combiner le travail rémunéré avec les soins qu'il faut dispenser à une personne malade du SIDA peut s'avérer énorme.

34. Du fait de la transmission principalement sexuelle du VIH, le groupe d'âge le plus frappé est celui qui se situe entre 20 et 49 ans. En conséquence, le SIDA affecte le segment le plus vital de la population compte tenu du développement social et économique. Cette coupe sélective opérée dans la portion d'hommes et de femmes jeunes et d'âge moyen, y compris les cadres gouvernementaux, les hommes d'affaires, l'élite sociale, économique et politique permet de présupposer la déstabilisation économique et sociale, puisqu'aucun système économique ne peut résister au formidable impact déstabilisateur de plus de 25 pour cent de sa population infectée par le VIH.

35. Les conséquences économiques et sociales du SIDA affectent la plupart des femmes exposées à la maladie dans la région. La situation de subordination dans laquelle sont confinées les femmes, leur manque d'accès à l'éducation, à la santé, à la formation, à un revenu personnel, aux droits relatifs à la propriété et aux droits juridiques les rendent plus vulnérables à l'infection par le SIDA. La connaissance de la maladie et des mesures leur permettant de se protéger contre l'infection par le VIH et contre les maladies sexuellement transmissibles existantes qui pourraient les prédisposer à l'infection par le VIH leur fait défaut.

36. La féminisation de la pauvreté continue à limiter les possibilités économiques offertes aux femmes, tout particulièrement les mères seules, de telle sorte qu'un bon nombre de celles-ci recourent à la prostitution comme seul moyen de survie. Le nombre d'enfants laissés sans aucun soutien est en train d'augmenter, forçant la plupart à vivre dans les rues et à subsister en menant une existence précaire entre le colportage et la prostitution. L'incidence de l'infection du VIH causée par des rapports sexuels avec plusieurs partenaires expose les femmes et les enfants à de grands risques. Cet état de chose signifie que ces femmes qui dépendent économiquement de la prostitution n'ont d'autre choix que celui de courir le risque de l'infection ou celui de perdre un moyen de subsistance pour elles-mêmes et pour leurs enfants.

37. La commémoration de l'Année Internationale de la Famille (IYF) en 1994 vient se célébrer à un moment où l'intégrité de la famille Africaine est gravement minée par des crises économiques continues. La récente migration rurale, jamais vue auparavant, vers les centres urbains et constituée principalement d'hommes et de femmes jeunes a gravement compromis la sécurité socio-psychologique et financière de beaucoup de familles. Dans un bon nombre de communautés rurales Africaines, le nombre de ménages ayant à leur tête des femmes seules, la plupart ayant dépassé l'âge productif a augmenté de façon continue: 25 - 30 pour cent en Afrique de l'Ouest et 40 - 50% en Afrique de l'Est et en Afrique Australe.

38. Dans les villes comme dans les campagnes, la famille a dû porter la charge disproportionnée des politiques de stabilisation qui exigent des coupes sévères dans les dépenses en faveur des services sociaux, notamment la santé et l'éducation. Aussi la mortalité et la morbidité infantile, la malnutrition et les maladies liées à l'environnement sont-ils devenus plus sévères dans les familles habitent zones urbaines pauvres. Par ailleurs, l'insécurité des familles a été fortement aggravée par le fléau du SIDA qui, en l'an 2000 aura produit 10 millions d'orphelins et une perte substantielle de revenu résultant du décès d'un bon nombre de chefs de familles. L'introduction du système de paiement des frais de scolarité et du partage des coûts de l'éducation par les parents, ainsi que les longues périodes de chômage ont forcé un grand nombre de familles à retirer leurs enfants des établissements scolaires. Cette situation ne peut conduire qu'à une plus grande marginalisation et à plus de pauvreté pour les familles démunies.

39. Une réunion Ad hoc du groupe d'Experts organisée par la Commission Economique pour l'Afrique sur l'Impact des Changements Economiques sur la Famille Africaine a examiné quelques causes majeures de la crise que vit la famille; au nombre de ces causes s'inscrivent les conflits armés et les luttes civiles, des niveaux de chômage élevés, des salaires et des revenus en baisse, des taux de fertilité sans précédent et le cercle vicieux de pauvreté qui en résulte, un état d'une santé médiocre pour un grand nombre de familles; les effets d'une mise en oeuvre rigoureuse des programmes d'ajustement structurel classiques. Les autres manifestations d'un système familial en crise sont le divorce et la séparation, l'abus et le trafic de la drogue, une armée d'enfants vivant dans la rue inacceptablement importante, le crime et la pauvreté, l'alcoolisme, la violence contre les femmes et les enfants, l'abandon des enfants et le travail des enfants, de même que la prostitution.

40. Pour mettre fin à cet état de chose il est urgemment impérieux de mettre l'accent sur la transformation des sociétés rurales, en accordant une place de choix à la santé, la nutrition, l'éducation et la création d'emplois.

III. LES PROBLEMES LES PLUS PREOCCUPANTS

41. Le continent Africain est confronté à une série de crises qui affectent les différents aspects de son développement. Ces crises continuent à avoir des effets graves sur l'intégrité et le bien-être de ses populations, les hommes comme les femmes. Il est devenu de plus en plus évident que pour corriger la situation grave dans laquelle se trouve le continent, les efforts concertés des hommes et des femmes sont nécessaires. Pourtant, bien que les femmes aient, plus que les hommes, toujours porté la charge disproportionnée de ces crises, à cause de facteurs traditionnels, culturels, religieux et relatifs aux attitudes, elles sont désavantagées quand il s'agit de participer effectivement aux efforts

de développement. C'est pourquoi, pour que les femmes qui constituent plus de cinquante pour cent des populations affectées par ces crises puissent contribuer effectivement et valablement à la résolution des nombreux problèmes découlant des dites crises, certains domaines de préoccupation essentiels doivent être examinés et corrigés sur la scène du développement. Il s'agit de la santé, l'éducation, l'emploi, la pauvreté, les femmes dans le processus de la paix, les droits juridiques, la participation égale, le processus de prise de décisions et la promotion des femmes en science et technologie.

A. Education, Santé et Emploi

42. Les trois phénomènes interliés de l'éducation, la santé et la création d'emplois continueront à occuper une place dominante sur la scène du développement social de l'Afrique pendant le reste de l'année 1990 et au-delà. Les trois phénomènes sont les questions les plus importantes ayant un rapport avec l'ordre du jour du Sommet pour le Développement Social par l'Allègement de la Pauvreté, la Création d'Emplois et l'Intégration Sociale.

a) Education

43. L'éducation a des incidences fondamentales en ce qui concerne le développement social. En plus du rapport inverse entre l'éducation féminine et le taux élevé de fertilité, l'éducation au premier et au deuxième niveau a des effets positifs sur les taux de mortalité infantile, sur l'espérance de vie, sur la mortalité des enfants de moins de cinq ans et sur le taux de mortalité et de morbidité maternelle. S'il faut que les populations comprennent et apprécient le processus de la transformation des sociétés, il est impérieux d'assurer l'éducation de ces populations. Cependant tous les indicateurs disponibles dénoncent les crises graves et persistantes dans le secteur de l'éducation africaine, révélant des taux généraux d'inscription constamment en baisse face à un taux d'abandon croissant et une qualité d'enseignement en déclin. Le pourcentage du PNB alloué à l'éducation en Afrique demeure bas et le taux général d'inscription au premier degré de l'enseignement est à l'heure actuelle au 70,6% contre 80,9% il y a une décennie. On observe également une baisse dans la qualité de l'enseignement à tous les échelons de tous les niveaux de l'éducation et on déplore la fréquence de fermeture des établissements d'enseignement.

44. Le niveau d'analphabétisation est très élevé chez les femmes, ce qui constitue un sérieux frein au développement de la région. Le rapport de l'UNESCO sur l'Education dans le Monde désigne l'Afrique sub-saharienne comme ayant les taux d'alphabétisation les plus bas, avec le nombre total d'adultes illettrés toujours en croissance. Cet état de chose est dû au fait que le système d'enseignement formel dans la plupart des pays de la région reste

trop petit pour absorber l'ensemble des analphabètes tandis que le système d'enseignement non formel n'est pas suffisamment répandu pour compenser la faiblesse du système formel. La crise continue que connaît le secteur de l'enseignement peut s'expliquer, dans une certaine mesure par la forte baisse qu'ont subi les dépenses allouées à l'éducation et à la croissance rapide de la population. Les niveaux d'analphabétisation dans la région ont continué à croître de manière régulière depuis le début de la dernière décennie et il est prévu qu'ils atteindront le chiffre de 146,8 millions en l'an 2000 alors qu'ils s'élevaient à 132,3 millions en 1980. Lorsque l'on établit une comparaison avec d'autres pays en développement, comme ceux de l'Amérique Latine et des Caraïbes où la population d'illettrés a baissé de 45,1 millions en 1980 à 43,3 millions en 1990 et continueront, selon les prévisions, à décroître jusqu'à atteindre 41,7 millions en l'an 2000. De même, il est prévu que la population d'illettrés en Asie de l'Est sera de 165,6 millions en l'an 2000, soit une baisse aigue par rapport au niveau de 1980 qui était de 306,7 millions.

45. On constate également une disparité prononcée entre les réalisations scolaires des communautés rurales et entre les filles et les garçons; situation qui comporte des implications négatives sur le recouvrement et le développement à long terme de l'Afrique.

b) Santé

46. Malgré le fait que le système des soins de santé primaires (PHC) désigné par la Conférence d'Alma-Ata comme étant la pierre angulaire de la santé est considéré comme la stratégie la plus rentable pour assurer la santé pour tous en l'an 2000, il n'a toujours pas été rigoureusement inscrit sur l'ordre du jour de la plupart des pays Africains.

47. Les statistiques annuelles de 1993 de l'OMS révèlent un écart grandissant entre les PMA dont la plupart sont situés en Afrique et le reste du monde eu égard aux indicateurs de santé importants comme le poids à la naissance, le taux de mortalité infantile (IMR) et l'espérance de vie. Le rapport du PNUD de l'année 1993 sur le Développement Humain révèle un taux de mortalité infantile de 103 pour 1000 naissances vivantes et une espérance de vie de 51,8 ans en Afrique sub-saharienne. Selon le même rapport, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans s'élève à 70/1000 tandis que celui de mortalité maternelle est de 690/100000, l'un des plus élevés du monde. Dans les pays de l'Asie de l'Est et du Pacifique, le Taux de Mortalité Infantile est de 76/1000 naissances vivantes, l'espérance de vie est de 68 ans et le taux de mortalité maternelle est de 195/100000.

48. Les maigres ressources humaines comme matérielles, sont toujours orientées vers les efforts curatifs ayant peu d'impact sur le secteur sanitaire

africain où seul un très petit pourcentage de la population a accès aux services de santé organisés.

49. Le fléau du VIH/SIDA et la réapparition de la tuberculose et celle de la malaria dans des zones où cette maladie était auparavant inexistante constituent autant de facteurs qui continuent à aggraver les crises enregistrées dans le secteur sanitaire.

50. L'utilisation des méthodes de planification familiale modernes est toujours marginale (11% en moyenne) ou tout simplement inexistante dans la plupart des pays de la région. Selon une étude récente réalisée par l'UNICEF, l'Afrique sub-saharienne est la seule région du monde en développement qui n'a pas encore enregistré une baisse de fertilité de grande envergure. Dans quelques pays de la région cependant on a observé une certaine croissance du taux d'utilisation des méthodes de contraception modernes.

51. Compte tenu des maigres ressources allouées aux secteurs de la santé et de l'éducation, les soins de santé primaires tels qu'indiqués dans les Déclarations d'Alma-Ata et de Saitama et dans les Initiatives de Bamako constituent le meilleur pari dont dispose la région pour lutter contre les crises de santé qui entravent une croissance et un développement à long terme.

c) Emploi

52. La persistance de nombreuses crises aux niveaux politique, économique et écologique, ainsi que l'absence de tout recouvrement socio-économique substantiel ont aggravé les perspectives de croissance au niveau de l'emploi dans la région. Les prévisions optimistes annonçant une certaine amélioration avaient été basées sur l'hypothèse d'un redressement précoce des prix des produits sur les marchés internationaux et d'une réponse rapide de la part des investisseurs nationaux et étrangers. Ces échecs ont été aggravés par les programmes d'ajustement structurel et l'apparition des pays de l'Europe de l'Est qui sont des concurrents pour ce qui est des ressources extérieures limitées arrivant en Afrique et dans d'autres pays en développement.

53. En dépit des lourds efforts déployés par un grand nombre de pays africain en vue de réorienter leurs économies vers des gains plus significatifs du point de vue de la croissance réelle, la question de l'emploi et celle de la pauvreté des masses demeurent les problèmes sociaux fondamentaux auxquels ils sont confrontés. Les programmes d'ajustement structurel ont non seulement aggravé les crises de l'emploi, mais ils ont également une incidence directe sur les tendances de croissance de l'emploi de la décennie prochaine qui étaient présumées plutôt positives. Un grand nombre de gouvernements conviennent

qu'un taux de chômage accru pourrait briser leurs efforts visant à atteindre des taux de croissance élevés grâce aux programmes d'ajustement structurel.

54. *Les fortunes changeantes et imprédictibles de la plupart des pays en développement ont eu un impact considérable sur la performance des économies eu égard à l'absorption de la main d'oeuvre. L'actuelle situation soulève des questions concernant le rôle que doivent jouer les gouvernements dans la création d'emplois. Le rôle joué par le secteur moderne dans le domaine de la création d'emplois a été d'une capacité de moins de 10 pour cent de la force du travail en raison de la politique de compression du personnel et des gels rigoureux des salaires sans les entreprises d'état et publics.*
55. *L'emploi des jeunes demeure une question critique et les indicateurs disponibles révèlent que l'Afrique est le seul continent où la proportion représentée par les personnes âgées de 15 à 24 ans continuera à croître au cours des trente années à venir. Il importe d'accorder une attention particulière aux jeunes, l'expérience montrant que la présence d'une masse de chômeurs parmi les jeunes crée une situation explosive capable de déboucher sur la violence et l'anarchie. Les jeunes et les femmes, de plus en plus instruits, portent la charge disproportionnée de la crise liée au chômage. Les services sociaux qui sont dans les circonstances normales les derniers à être servis, sont les premiers victimes des mesures de réduction au cours des périodes de récession et de la mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel qui comporte la compression du personnel para-étatique et des fonctionnaires publics.*
56. *Le chômage est aggravé par la croissance en baisse, par les effets de l'accroissement de la population et par l'exode rural. Les jeunes des zones rurales plus capables, découragés par le manque de possibilités d'emploi et de commodités sociales, abandonnent les campagnes et fuient vers les bidonvilles des zones urbaines.*
57. *Au cours des deux dernières décennies, les femmes ont marqué quelques points dans le domaine de la participation au marché du travail. Toutefois, il existe des différences notables entre leur statut présent et celui des hommes. Bien que leur statut au niveau de l'emploi reste inapproprié, le taux d'emploi des femmes est presque trois fois celui des hommes.*
58. *Les femmes ont tendance à se concentrer dans les occupations qui se trouvent aux échelons inférieurs de la hiérarchie de l'emploi, comme ouvrières dans les exploitations agricoles et dans les activités de production où l'on trouve près du tiers des femmes qui travaillent. En revanche on trouve peu de femmes dans la catégorie des administrateurs et des gestionnaires, un état de chose qui n'a pas changé de manière significative.*

59. C'est un fait troublant que lors de l'application des mesures de compression et de restructuration des services publics les femmes semblent avoir été affectées plus que les hommes. Du fait que les femmes ont tendance à se concentrer aux échelons inférieurs de la hiérarchie professionnelle, elles sont les premières à subir les mesures de compression du personnel. Par ailleurs, l'effort visant à engager un personnel mieux qualifié dans le secteur public aux fins d'améliorer la productivité semble favoriser les professionnels mâles puisque l'on trouve peu de femmes possédant les compétences professionnelles appropriées.

60. Le résultat de toutes ces situations est que la plus grande partie de la main-d'oeuvre féminine a tendance à opérer dans les activités du secteur informel et dans les zones rurales. Là, les opérations sont limitées aux activités qui exigent un capital peu important et des compétences techniques et de gestion moindres. Elles opèrent dans les activités commerciales ou de négoce, dans la restauration et dans la préparation et la distribution des aliments. Ainsi les efforts déployés par les femmes en vue de promouvoir leur bien-être économique sont entravés par les activités traditionnelles stéréotypes liées au sexe.

61. Bien que l'emploi dans le secteur informel soit, en sa qualité de force de travail urbaine, tombé de 60 pour cent à 58 pour cent en 1988 et doit selon les estimations atteindre les 56 pour cent en 1990, il convient de noter que le secteur a dû jouer un rôle accru au niveau de la création d'emplois compte tenu de la baisse enregistrée dans la performance du secteur public. Les mesures de compression, la suppression de divers programmes de création d'emplois ont amené le secteur informel à devoir jouer un rôle plus actif dans l'absorption de la main d'oeuvre. Il est toutefois douteux que le secteur peut continuer à jouer ce rôle compte tenu du nombre croissant de nouveaux arrivants ayant perdu leur travail. Cette soudaine augmentation d'emplois dans le secteur informel provoquera une chute de la productivité et un sous-emploi accru. Les caractéristiques des travailleurs ayant subi la compression dans les services publics indiquent que la plupart de ces travailleurs se dirigeront dans les activités de services du secteur informel, comme celles de vente et d'achat, du commerce et des transports. Les contacts et liens qu'ils ont avec leurs anciens employeurs joueront en leur faveur et constitueront une menace sérieuse pour les femmes pour lesquelles le travail dans le secteur informel est orienté vers le secteur des services.

62. L'emploi dans le secteur rural et agricole ne semble pas connaître de l'expansion bien que ce secteur continue à être dominant. En effet, les mesures d'encouragement qui avaient été introduites dans la première phase des Programmes d'Ajustement Structurel ont été balayées par l'inflation. La culture des produits vivriers semble avoir pris de l'importance alors que les

discussions polémiques malgré le fait que leurs vues pourraient fournir la solution au problème débattu. Il faut également mentionner le rôle d'appui que la femme doit jouer auprès de son époux, rôle qu'elle joue bien habituellement. Lorsqu'il est nécessaire d'inverser les rôles, le mari concerné doit être un homme très compréhensif pour assumer ces rôles. Autrement cette situation refuse à la femme l'occasion de jouer pleinement le rôle qui est le sien en tant que mère de famille et épouse.

67. Un autre facteur qui entrave la participation des femmes dans le processus de prise de décisions est le taux élevé d'analphabétisation parmi les femmes de la région, qui a des répercussions sur la prise de conscience des femmes ainsi que sur leur niveau de participation à la vie politique. Les effets de l'analphabétisation mènent à l'absence d'activités politiques y compris le non-exercice de leurs droits de vote et la liberté de choix. Cet état de chose signifie que l'essentiel des activités politiques exercées par les femmes le sont principalement par les seules élites éduquées. Les femmes illettrées sont à peine conscientes des effets politiques et juridiques que certains types de gouvernements ou certaines actions de gouvernements exercent sur leurs vies quotidiennes.

68. Un autre élément qui contribue à freiner la participation des femmes au processus de prise de décisions est le manque d'accès à des emplois rémunérés qui pourraient fournir aux femmes l'indépendance économique et matérielle.

69. Il faut également mentionner l'absence de mécanismes appropriés, dans de nombreux pays de la région, conçus pour assurer la promotion des droits des femmes et leur participation dans les activités politiques et sociales, pour travailler à l'élaboration des programmes visant à assurer l'éducation civique ou pour effectuer des travaux de recherche et pour oeuvrer en vue de l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes.

70. Concernant l'inégale participation des femmes dans le processus de prise de décisions dans les services publics, une évaluation que le BIT a effectuée sur les tendances dans l'emploi des femmes a révélé que bien qu'il existe habituellement un cadre légal qui garantit l'égalité de chances et de traitement, les femmes sont en général employées à des échelons de responsabilité inférieurs, dans des emplois à temps partiels et par des employeurs non-établis. La même étude montre que même dans le système des Nations Unies, la représentation féminine demeure toujours basse spécialement aux échelons les plus élevés de la catégorie professionnelle et que le progrès est très lent, seulement sept ambassadeurs auprès des Nations Unies sur cent-quatre-vingt-quatre étant des femmes et seulement quatre agences spécialisées des Nations Unies sur trente-deux ayant des femmes à leurs têtes.

71. Dans la région africaine on trouve peu de femmes aux niveaux de prise de décision dans la catégorie administrative et de gestion. Par ailleurs, les efforts visant à engager un personnel de meilleure qualité dans le secteur public en vue d'améliorer la productivité semblent favoriser les professionnels mâles du fait que seulement peu de femmes possèdent les compétences appropriées. En bref, les niveaux d'éducation des femmes dans de nombreux pays de la région ne leur permettent pas d'occuper des positions au niveau de prise de décisions et une formation spéciale et des mesures vigoureuses sont nécessaires pour corriger cette situation.

72. En raison de la division du travail dans les ménages dans un bon nombre de sociétés africaines, renforcée par des facteurs traditionnels culturels et dans certains cas, religieux, la prise de décision dans la plupart de problèmes familiaux appartient au mari qui est habituellement le chef du ménage.

C. Pauvreté

73. En Afrique le legs des crises économiques des années 1980 est resté très évident, notamment la détérioration des conditions sociales et humaines et la pauvreté galopante. En 1985, par exemple, la mortalité infantile a atteint la moyenne de 104 par mille en Afrique sub-saharienne contre la moyenne de 71 par mille pour tous les pays en développement. La même année, le taux de décès juvéniles était estimé à 18 pour cent en Afrique sub-saharienne c'est à dire deux fois aussi élevé que celui de tous les pays en développement. Seulement 65 pour cent de la population urbaine et 26 pour cent de la population rurale de l'Afrique sub-saharienne en accès à l'eau potable contre 75 pour cent et 42 pour cent pour tous les pays en développement. La situation doit avoir détérioré.

74. Il est estimé à l'heure actuelle que près de 220 millions d'africains - presque la moitié de la population sub-saharienne - vit dans la pauvreté absolue et est incapable de subvenir à leurs besoins les plus élémentaires. Un grand nombre de pays Africains sont restés impliqués dans des crises dues à des dissensions politiques et à des guerres civiles, négligeant l'importance des effets négatifs de l'instabilité politique, les tragédies humaines sur le continent et les difficultés connexes ainsi que les coûts des efforts visant à détourner ou améliorer l'impact sur les sociétés Africaines.

75 L'augmentation sans précédent du nombre des réfugiés et des personnes déplacées est une des conséquences éloignées des guerres civiles, des luttes intestines et de l'instabilité politique. Un grand nombre de ces réfugiés ont été forcés de subsister dans des régions reculées et fragiles dont ils ont provoqué une sérieuse dégradation et une instabilité qui aggrave leurs souffrances et grève leur existence déjà précaire. •

76. *La charge de la dette Africaine a contribué à accroître l'insécurité des populations de nombreux pays de la région dans lesquels une part importante des revenus des exportations a été hypothéquée, limitant ainsi la marge de manoeuvre économique déjà limitée.*
77. *Les Programmes d'Ajustement Structurel qui ont été mis en oeuvre dans certains pays pendant une période de dix ans n'ont apporté aucune croissance significative. Ces programmes ont exigé de fortes coupes dans les budgets sociaux lesquelles ont fragilisé un nombre croissant de pays et de sociétés entières jetant dans la rue des centaines de milliers de personnes rendant encore plus minces les chances, pour ces pays, d'altérer le niveau de la pauvreté populaire.*
78. *Un bon nombre de bourgeois locaux ont profité de l'endettement de l'Afrique, de sorte que des capitaux massifs ont fui vers l'extérieur, ce qui est une cause essentielle de l'appauvrissement du continent et de la perte de sa crédibilité financière.*
79. *L'accélération de la croissance de la population a provoqué un extraordinaire rajeunissement de la population, de telle manière que les responsabilités pesant lourdement sur les communautés sont devenues considérables dans le domaine de l'éducation, de la santé et du logement pour les jeunes économiquement dépendants.*
80. *Dans certains pays, les désastres naturels, notamment la sécheresse et la désertification ont continué à affecter négativement la production agricole et les possibilités d'emploi dans les zones rurales.*
81. *Dans la plupart des pays de l'Afrique sub-saharienne les femmes représentent 60 pour cent de la force de travail dans certains secteurs et produisent 80 pour cent des vivres. Malgré cela, elles gagnent seulement 10 pour cent du revenu et possèdent seulement 1 pour cent des avoirs. Ainsi le poids de la pauvreté dans la région est visiblement porté par les femmes. Les femmes sont défavorisée par l'accès inégale à diverses facilités y compris l'éducation, la formation, l'information, les possibilités d'emploi, les moyens de production et les soins de santé qui leur sont nécessaires pour jouer leurs rôles économiques. Par ailleurs, dans la plupart des pays de la région, on observe des faiblesses dans les politiques gouvernementales en ce qui concerne l'intégration des femmes dans le développement. De même on observe, au niveau régional, qu'un nombre croissant de femmes deviennent responsables des ménages jusqu'à (30 pour cent - 40 pour cent). En outre, dans la situation des réfugiés et des personnes déplacées de plus en plus de femmes sont appelées à porter les responsabilités économiques, qui dans les circonstances*

normales reviendraient aux hommes. Les ressources déjà maigres des femmes sont épuisées par ce surcroît de responsabilités; ce qui empire leur situation.

D. Science et technologie

82. Bien que le bas niveau de développement dans le domaine des Science et Technologie dans la région affecte le bien-être social et économique des populations, il convient de noter que les vies des femmes qui portent les lourdes charge et responsabilité de l'existence de leurs familles sont encore plus affectuées. Tant dans les zones rurales qu'urbaines, les femmes ont la charge de lourdes tâches des activités agricoles, de l'approvisionnement domestique en énergie et en eau, du traitement traditionnel des aliments et du transport. L'absence d'un développement technologique, notamment dans le domaine de l'agriculture, de l'énergie provenant de ressources naturelles, de l'industrie et des transports accroît davantage l'agonie que vivent les femmes lorsqu'elles doivent effectuer les difficiles travaux physiques. Le lien direct entre l'accès à la science et technologie et son application ne peut être souligné davantage.

83. Les femmes sont chargées dans le cadre de l'industrie agricole d'un bon nombre d'activités y compris les semailles, la plantation, le désherbage, la récolte, le transport, l'entreposage, la commercialisation et les soins aux animaux. Les quelques technologies limitées transférées aux zones rurales sont orientées vers les ménages ayant des hommes à leurs têtes. Les agents ruraux manquent la formation nécessaire et les connaissances technologiques nouvelles et visitent leurs clients sans l'information appropriée et en adoptant des approches mal conçues. En résultat, l'apathie s'installe et s'aggrave à cause du manque de ressources de la part des femmes des zones rurales.

84. Les existences des femmes ont été gravement affectées par les déboisements et l'insécurité alimentaire dans les foyers. Les ressources forestières déclinantes ont eu comme résultat la diminution des combustibles pour les ménages; ceci a eu comme conséquence, particulièrement dans les zones urbaines, l'utilisation, par les femmes, d'autres sous-produits qui provoquent la pollution des foyers et cause des problèmes de santé pour les femmes et les enfants. Le manque de ressources en combustibles a conduit les femmes à s'adonner aux travaux de collecte et de transport de bois qui prennent beaucoup de temps et d'énergie, négligeant les autres activités productives.

85. Le manque d'une technologie appropriée relative à l'eau, la rareté de l'eau pour les travaux domestiques et agricoles ont eu de graves effets incalculables sur la famille en général et les femmes en particulier.

86. On ne peut pas nier que la science et la technologie sont les forces motrices du développement économique et social. La technologie est en train de transformer les sociétés et il est essentiel que les femmes en profitent. Certaines technologies ont ouvert des possibilités nouvelles qui pourraient être exploitées à l'avantage des femmes. Les "microwaves" ont réduit le temps de cuisson des aliments d'une manière considérable; ils utilisent également moins d'énergie. La communication internationale est à l'heure actuelle très rapide, éliminant ainsi les barrières dans le domaine de la communication; ainsi les fax, les télé-conférences et l'éducation à distance.

87. En général, les progrès technologiques conduisent à une meilleure productivité, à une plus grande croissance économique et à des revenus plus élevés. Au niveau des foyers, l'application de la technologie peut alléger le poids des charges domestiques. Dans d'autres domaines, comme l'information, le commerce et le transport, la technologie a réduit la demande en main-d'oeuvre, créant la demande pour seulement ceux qui possèdent des niveaux de compétence élevés. Dans le domaine de l'industrie où les femmes sont concentrées dans les occupations qui ne demandent pas de compétence, cette nouvelle situation aura des effets négatifs.

88. Ainsi il est d'une nécessité impérieuse que les femmes aient accès à l'éducation et à la formation dans le domaine des sciences et technologies pour pouvoir participer effectivement dans le processus de développement.

E. Droits juridiques et fondamentaux des femmes

89. La Convention des Nations Unies sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination envers les Femmes, aujourd'hui ratifiée par 34 pays de la région Africaine reconnaît explicitement que la vaste discrimination dont les femmes continuent à faire l'objet viole le principe de l'égalité des droits et du respect de la dignité humaine.

90. La plupart des pays Africains ont prévu dans leurs constitutions, des dispositions relatives aux droits et libertés fondamentaux pour les hommes comme pour les femmes et ont décrété l'égalité de juri pour tous leurs citoyens conformément à la Convention et aux Stratégies Perspectives du Nairobi.

91. Toutefois, une étude comparative récente sur les législations nationales sur les droits et sur le statut des femmes révèle que quelques changements progressifs sont en train de s'opérer dans certaines domaines spécifiques qui affectent les femmes ajoutant cependant qu'ils avaient été faits d'une manière fragmentaire et non coordonnée, de sorte qu'il existe des situations où des progrès potentiels dans un domaine sont bloqués par l'absence de changement dans un autre domaine lié au premier.

92. Dans de nombreux pays la constitution comporte des dispositions sur l'égalité des sexes. Cependant tous ces pays sont confrontés au problème des droits constitutionnels qui sont abrogés par des lois coutumières et/ou religieuses. Ainsi il existe des pays où les femmes restent des mineures sous la dépendance de leurs maris et de leurs pères malgré leur âge, leur emploi ou leur statut civil. Dans d'autres pays, dans le domaine de la loi régissant l'emploi, malgré son droit de travailler, une femme mariée ne peut pas exercer un emploi si son mari l'en empêche en vertu de son statut de chef de famille.
93. Le principe de l'égalité des droits est en train d'être graduellement appliqué et respecté; toutefois il est souvent outre-passé par la loi coutumière. Dans certains pays il existe des dispositions dans la loi qui prévoient qu'une femme qui épouse un étranger perd sa citoyenneté; situation qui est encore plus compliquée quand il s'agit des enfants nés de ce genre de mariage.
94. Alors qu'il existe des pas où la femme, considération aucune de son statut marital, peut de droit posséder et gérer une propriété, intenter, en son propre nom, un procès à quelqu'un ou être poursuivie en justice, il existe d'autres pays, par contre, où une femme ne peut pas comparaître devant la justice sans la permission ou l'assistance de son mari ou d'un parent mâle.
95. La violence contre les femmes, y compris le fait de battre les femmes, l'inceste, le viol et la torture est monnaie courante dans la plupart des pays africains, les gouvernements ne semblent pas, malgré cette situation, accorder l'attention voulue à ce problème et, bien que dans certains pays la violence contre les femmes soit un crime et peut constituer une raison de divorce, la police n'intervient que rarement.
96. Les pratiques traditionnelles qui affectent la santé des femmes et des enfants, en particulier la mutilation génitale des filles sont aujourd'hui inscrites à une place de choix sur l'ordre du jour de la violation des droits de l'homme du fait que les victimes, qui sont généralement des enfants, n'ont pas le droit de refuser. Bien que de nombreux pays soient actuellement concernés par le problème, seul un petit nombre parmi eux ont réellement pris des dispositions légales et constitutionnelles propres à bannir cette pratique.
97. Un domaine qui est en train de gagner du terrain eu égard aux droits des femmes est celui de la population, un domaine dans le contexte duquel les droits sexuels et reproductifs des femmes sont en train de devenir des éléments importants des politiques de population.
98. La discrimination sociale est plus apparente dans les zones rurales où près de 75 pour cent des femmes vivent et où elles ont un accès limité à l'éducation et à l'information.

99. Dans l'ensemble, malgré les nombreuses lois qui existent dans les pays africains, les femmes ne peuvent pas jouir de leurs droits comme des citoyens à part entière. Compte tenu de la pluralité de ces législations, les femmes doivent faire face à un système juridique compliqué et à de nombreuses et fortes pressions sociales et culturelles.

100. L'histoire de l'Afrique sub-saharienne illustre l'importance des normes et des structures juridiques en montrant comment elles affectent la distribution du pouvoir économique, notamment entre les hommes et les femmes. Les dynamiques liées au sexe dans la région mettent l'accent sur l'importance de donner aux femmes les moyens d'agir; elles montrent que les ménages ayant des femmes à leur tête se multiplient, dépassant 40 pour cent des ménages africains dans la région; que les femmes fournissent 70 pour cent de la force de travail dans le domaine de la production alimentaire, 50 pour cent de la main-d'oeuvre dans l'entreposage des aliments, 50 pour cent dans l'élevage et 60 pour cent dans la commercialisation. Pourtant, dans de nombreuses sociétés les lois et les coutumes entravent les efforts des femmes quand il s'agit d'obtenir des crédits, des moyens de production, l'éducation, la formation, l'information et les soins médicaux qui leur sont nécessaires pour mener à bien leurs rôles économiques. Les distorsions dans les allocations des ressources qui résultent de cette discrimination grèvent énormément le processus de développement, d'une manière trop importante pour demeurer invisible dans le contexte actuel des stratégies de développement.

101. Les changements qui doivent s'opérer au niveau du statut juridique des femmes requièrent une approche à multiples visages. Certaines questions se prêtent au changement au niveau des législations relatives à la discrimination afin de favoriser le changement dans la situation sociale pour d'autres questions par contre, la situation sociale, subit des changements mais les législations y afférentes se font attendre. Il en ressort qu'il faudra que les législations soient conformes à la situation réelle.

F. Les femmes dans le processus de la paix

102. C'est un fait établi que l'Afrique abrite le plus grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées qui atteignent à l'heure actuelle 7 millions et 15 millions respectivement. Dernière ces statistiques se profile l'image d'êtres humains qui subissent des indignités au nombre desquelles il faut compter la faim, les maladies, la pauvreté, le manque d'emploi, l'insécurité, la peur, la malnutrition, la discrimination, le viol, les humiliations, l'oppression et autres indignités, représentent ensemble une violation criante des droits de l'homme.

103. Le plus grand nombre des réfugiés et personnes déplacées en question sont concentrés en Afrique sub-saharienne et la majorité parmi eux sont des

d'augmenter les ressources nécessaires pour la formation, pour les services consultatifs et pour l'assistance technique en vue de la mise en oeuvre de la Convention;

d) Entreprendre les démarches visant à améliorer la coordination entre les organes des Nations Unies s'occupant des questions relatives aux droits de l'homme.

b) Violence envers les femmes

136. Les gouvernements devraient:

a) Assurer la réalisation de l'objectif stratégique consistant à éliminer la violence envers les femmes;

b) Réviser la législation existante en vue d'y porter les modifications nécessaires pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, notamment les mesures visant à trouver des sanctions appropriées en cas de violences commises dans le cadre familial;

c) Dispenser une formation et une orientation aux officiers de police et au personnel judiciaire aux médecins, aux agents sociaux pour la planification familiale, aux infirmières et à d'autres personnes afin de leur permettre de reconnaître les signes de mauvais traitements;

d) Apporter un soutien aux établissements d'accueil et aux autres mesures visant à remédier aux conséquences de la violence;

e) Elaborer des stratégies nationales visant à s'attaquer les causes de la violence par l'intermédiaire de l'enseignement et des médias;

f) Rassembler des données intégrées sur la violence envers les femmes dans tous les domaines.

137. Les ONG devraient:

a) Envisager d'organiser des établissements d'accueil et des groupes d'appui et organiser des campagnes contre la violence; elles devraient également envisager de fournir une assistance juridique aux femmes victimes de la violence.

b) Analyser les législations proposées et utiliser les résultats de l'analyse pour mobiliser l'opinion publique sur les dites propositions.

138. *Les organismes des Nations Unies devraient:*

a) *Apporter leur soutien aux travaux du rapporteur spécial sur la violence envers les femmes et effectuer le suivi de la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'Élimination de la Violence envers les femmes, notamment les statistiques et les indicateurs de violence.*

b) *Évaluer l'impact de la violence envers les femmes sur la société.*

c) *Les Femmes et les droits juridiques*

139. *Les gouvernements devraient:*

a) *Assurer la réalisation de l'objectif stratégique consistant à rendre la loi réelle et pertinente dans la vie des femmes en éliminant les dispositions qui perpétuent, dans le système, judiciaire la discrimination envers les femmes;*

b) *Encourager la connaissance des droits juridiques en tirant profit des initiatives et des expériences des ONG et en mettant en place l'infrastructure et les ressources nécessaires;*

c) *Adopter les mesures pouvant rendre le développement et la promotion de l'éducation en droits juridiques un processus plus effectif et plus répandu;*

d) *Développer, diffuser et aider à distribuer les matériels d'éducation en droits juridiques, en collectant leurs sources auprès des agences gouvernementales qui fournissent des services sociaux aux femmes;*

e) *Instaurer/renforcer l'éducation en matière des droits de l'homme, notamment les droits des femmes, en intégrant l'éducation en droits juridiques, avec la perspective générique, à tous les niveaux du système de l'enseignement formel, particulièrement l'enseignement primaire;*

f) *Mettre sur pied des organes spécialement chargés de la responsabilité de changer, moderniser ou éliminer les législations dépassées, en les révisant régulièrement et en veillant à ce que leurs dispositions soient appliquées sans discrimination;*

g) *Réformer la juridiction civique (la citoyenneté) et l'ensemble des lois relatives au mariage y compris l'âge minimum, la polygamie, les droits d'héritage, la pension alimentaire lors du divorce et le soutien aux enfants;*